

Encadrement Technique

Recyclage à 3 ans (ET3)- Amiante Sous-section 3*



2 JOURS

CPF

FORMATION CERTIFIANTE

INTER

INTRA

100% DE RÉUSSITE**

OBJECTIFS

Savoir repérer sur un chantier les risques liés à l'amiante et leur importance :

- **Procéder** à l'analyse des risques d'un chantier de retrait d'amiante
- **Définir** les méthodes et moyens à mettre en œuvre, de la préparation au repli du chantier ainsi qu'au traitement des déchets
- **Maîtriser** l'aéraulique d'un chantier
- **Être capable** de réaliser un bilan aéraulique prévisionnel selon l'ED 6307 (Guide pratique de ventilation - Amiante. Aéraulique des chantiers sous confinement) et l'outil 111 de l'INRS,

POUR QUI ?

- **L'employeur ou tout personnel d'encadrement** ayant pratique l'activité correspondante depuis moins de 12 mois ou ayant obtenu son attestation **depuis moins de 6 mois** pour le premier recyclage ou depuis moins de 3 ans pour les recyclages suivants
- **Être âgé de 18 ans et titulaire d'un contrat de travail à durée indéterminée**

PRÉ-REQUIS

- Être titulaire à l'entrée en formation d'un certificat médical d'aptitude aux travaux liés au retrait et au confinement de l'amiante de moins de 2 ans.
- Maîtriser le français (lecture, écriture).
- Savoir utiliser la calculatrice, les 4 opérations courantes, les calculs de base (surface – volume) et l'extraction de racine carrée

* Retrait ou Encapsulage d'amiante ou de matériaux, d'équipements et de matériels ou d'articles en contenant selon l'arrêté du 23 février et du décret du 4 mai 2012 et selon l'Arrêté du 29 décembre 2009.

** Taux de réussite constaté sur la période 2019-2020



Certifiée par CERTIBAT sous le n° 003/2012/AMI-S3/31 Amiante sous-section 3- délivrée le 30 mai 2012 – valable jusqu'au 29 mai 2024

CONTENUS

- Rappel sur le risque amiante
- Rappel des exigences de la réglementation « travail »
- Rappel des exigences de la réglementation « santé »
- Rappel des exigences de la réglementation « environnement »
- Rappel des documents exigibles lors de toute intervention
- Conduire la démarche prévention du risque amiante
- Connaître la démarche de prévention des risques et mobiliser tous les acteurs
- Détecter et évaluer les risques quelle que soit la situation spécifique à chaque opération
- Mettre en œuvre les mesures de prévention sur la base des résultats de l'évaluation des risques
- Etablir un bilan aéraulique prévisionnel selon la méthode décrite dans l'ED 6307 et l'outil 111 de l'INRS
- Assurer la traçabilité des opérations
- Être capable de définir la conduite à tenir dans les situations d'urgence et de la faire appliquer
- Informer et former les salariés

TARIF INTER : 530,00 € HT

TARIF INTRA ET SUR-MESURE: Nous consulter

PROCHAINE SESSION :

Reportez-vous au planning des sessions

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET VALIDATION DE LA FORMATION

> **Évaluation théorique** : 20 mn sous forme de QCM.

> **Évaluation pratique** : 3 h en continu élaborée à partir d'une étude de cas.

Si évaluation positive : délivrance d'une attestation de compétence et d'un certificat FORPREV.

Si évaluation négative : délivrance d'une attestation de participation.

RECYCLAGE

Les recyclages suivants d'une durée de 2 jours seront effectués au plus tard trois ans à compter de la délivrance de l'attestation los du recyclage précédent

Encadrement Technique

Recyclage à 3 ans (ET3)- Amiante Sous-section 3*



2 JOURS

CPF

FORMATION CERTIFIANTE

INTER

INTRA

100% DE RÉUSSITE**

RECYCLAGE

Les recyclages suivants d'une durée de 2 jours seront effectués au plus tard trois ans à compter de la délivrance de l'attestation lors du recyclage précédent.

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Apports méthodologiques et technologiques
- Présentation et manipulation des matériels et outillages
- Mise en situation du stagiaire sur un chantier fictif permettant de reproduire les conditions réelles d'intervention (port des EPI, mise en œuvre des modes opératoires, travail en zone confinée...)
- Ordinateur, vidéoprojecteur, film

- Support de cours
- Exercices pratiques
- Plans de chantier
- Chantier fictif
- Plateforme de travail certifiée CERTIBAT

PROFIL DES INTERVENANTS

- Formateurs certifiés INRS, HSE119

* Retrait ou Encapsulation d'amiante ou de matériaux, d'équipements et de matériels ou d'articles en contenant selon l'arrêté du 23 février et du décret du 4 mai 2012 et selon l'Arrêté du 29 décembre 2009.

** Taux de réussite constaté sur la période 2019-2020



Certifiée par CERTIBAT sous le n° 003/2012/AMI-S3/31 Amiante sous-section 3- délivrée le 30 mai 2012 – valable jusqu'au 29 mai 2024

9 rue Saint Lambert 75015 PARIS
01 80 18 92 60 – inscription@aformaba.fr